

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 54-456-1934 Divers.

n° 54-456-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 456 du 30/11/1934

Date de publication

1 novembre 1934

Date du numéro

30 novembre 1934

TEXTE INTÉGRAL

il est interdit d'abattre pour la consommation des animaux femelles des espèces bovine, caprine ovine et cameline.